

« Nous voulons favoriser les idées géniales »

L'Ares lance un prix « Philippe Maystadt » pour récompenser les meilleurs travaux d'étudiants sur l'enseignement. « Le Soir » est partenaire de l'opération.

ENTRETIEN

ERIC BURGRAFF

Chaque année, c'est la même rengaine : des milliers de mémoires et de thèses de doctorat finissent dans les archives des établissements d'enseignement supérieur sans que personne, en dehors de l'étudiant, de ses promoteurs et de quelques proches, n'en prenne connaissance. L'Ares - la Fédération de l'enseignement supérieur - est résolue à en sortir quelques-uns des limbes : elle lancera, en octobre prochain, le « prix Philippe Maystadt pour l'enseignement de demain ». Françoise Tulkens (professeure émérite de l'UCL, ancienne vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'homme) et Julien Nicaise, administrateur de l'Ares, commentent l'initiative.

Ce prix cherche à honorer la mémoire de Philippe Maystadt, mais sa vocation est plus fondamentale...

Julien Nicaise. L'ancien ministre Philippe Maystadt a été le premier président de l'Ares de 2014 à 2017. Il a, à ce titre, lancé l'institution mais a aussi pris des initiatives pour changer les perspectives. Il poursuivait cet objectif lorsqu'il a mis sur pied un collège d'experts chargé d'implémenter une vision pour 2030 de l'enseignement supérieur. En 2017, peu avant de nous quitter, il avait suggéré de lancer des prix pour favoriser la réflexion académique sur le sujet. Bien sûr, il existe de nombreuses recherches fondamentales ou appliquées à ce propos, mais il voulait aller plus loin, encourager la réflexion en fin de bachelier, en fin de master ou en fin de doctorat sur le thème très général de l'enseignement. L'idée a fait son chemin et quand Jean-Pierre Hansen a pris la présidence de l'Ares, il a adhéré à ce projet. Nous

Les études deviennent donc un objet d'étude...

Françoise Tulkens. Ce que nous cherchons notamment, c'est à inciter les étudiants eux-mêmes à réfléchir sur la formation dont ils ont bénéficié. C'est une perspective assez dynamique. Qu'ils aillent au-delà du « simple » développement d'un esprit critique pour en faire un vrai sujet d'étude, qu'ils réfléchissent comme des jeunes intellectuels sur le sens et la finalité de leurs études. L'objectif est d'encourager tous les travaux de ce type au sens large, c'est fréquent dans d'autres pays mais peu pratiqué en Belgique.

Pouvez-vous citer quelques exemples de travaux attendus ?

F.T. L'ULB lance ces jours-ci un projet autour des étudiants en situation de handicap dans l'enseignement supérieur. C'est typiquement le genre de sujet qui pourrait faire l'objet d'un mé-

moire et être présenté au jury. Cela rentre exactement dans la philosophie du prix qui valorise notamment l'intégration, l'enseignement inclusif, la non-discrimination... On peut aussi imaginer des travaux tout à fait différents sur des questions économiques, budgétaires, financières, organisationnelles... Je pense à des recherches sur les acquis d'apprentissage ou la réforme de l'approche pédagogique à l'université ou encore un projet autour de la manière dont le processus de Bologne a été mis en place.

J.N. Je m'attends à recevoir des propositions de manière concentrique : dans un premier cercle, des travaux de recherche en provenance de facultés de sciences de l'éducation ou de psychologie ; dans un second, des thèses ou des mémoires issus de toutes les autres sciences humaines (l'économie, le droit ou la sociologie de l'éducation) et, enfin, dans un troisième cercle, des travaux plus inattendus autour, par exemple, de l'accès aux savoirs numériques.

Entre un mémoire de bac et une thèse de doctorat, le spectre est très large...

J.N. Nous sommes convaincus qu'il y a des travaux de qualité à tous les niveaux de l'enseignement supérieur. L'important, c'est le caractère novateur et prospectif du sujet.

F.T. C'est aussi la rigueur méthodologique et les retombées potentielles pour l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous voulons favoriser les idées géniales qui vont percoler dans le futur, notamment à travers l'innovation.

En pratique

Le prix vise les travaux de fin de premier cycle, de fin de second cycle ou de doctorat, ceci dans les quatre types d'enseignement supérieur (hautes écoles, universités, écoles supérieures des arts et promotion sociale). Les travaux de bachelier ou de master doivent avoir au préalable obtenu une note de 16/20. Les candidats ont jusqu'au 15 octobre 2019 pour remettre leur candidature. Cette première édition couvre les travaux des années 2017-2018 et 2018-2019. Trois prix sont attribués : 2.000 euros pour le bachelier, 2.000 euros pour le master et 4.000 euros pour une thèse de doctorat. E.B.